

30 mar 2018 -19:31

Appartient à Conseil des ministres du 30 mars 2018

## Plan d'urgence national relatif à l'approche d'un incident impliquant des agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant fixation du plan d'urgence national relatif à l'approche d'un incident criminel ou d'un attentat terroriste impliquant des agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRNe).

Un plan spécifique a été élaboré initialement en 2007 afin d'apporter une réponse aux incidents criminels ou terroristes impliquant des matières chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN). Seuls les actes volontaires avaient été pris en compte, et non les accidents, qui étaient traités dans d'autres plans et qui ne conduisaient dès lors pas au déclenchement du plan CBRN. Ce plan d'urgence avait pour objectif d'organiser une structure de réponse aux situations nécessitant une gestion à l'échelon national.

Vu l'adoption de l'arrêté royal portant fixation du plan d'urgence national relatif à l'approche d'une prise d'otage terroriste ou d'un attentat terroriste du 1er mai 2016, le plan CBRN a été actualisé afin d'être en conformité avec les dispositions reprises dans ce nouvel arrêté. La prise en compte de la possibilité d'utilisation d'agents explosifs en combinaison avec des agents CBRN explique l'ajout de la mention du "e" à la fin de l'acronyme CBRNe.

Concrètement, ce plan prévoit une réponse coordonnée aux situations suivantes :

- incident criminel ou attentat CBRNe à l'étranger
- imminence d'un incident criminel ou d'un attentat CBRNe en Belgique
- incident criminel ou attentat CBRNe en Belgique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et  
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie  
des bâtiments  
rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.jambon.belgium.be>